

Extrait du Registre des Délibérations  
N° 20190625-10  
CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de GONDECOURT

Séance du 25 Juin 2019

- : -

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du dix-neuf deux mille dix-neuf.

Etaient présents :

- M. BUÉ Régis

Maire

- Mme BACLET Marie-Hélène
- M. LEVECQ Guillaume
- M. BARBIEUX Arthur
- M. VANOOSTEN Pierre-Eugène

Adjoints au Maire

- Mme BRINGUEZ Christine
- Mme DELACROIX Thérèse-Marie
- M. DESMAZIERES Michel
- Mme GELOEN Patricia
- M. MARTEL Pierre
- Mme GHEYSSENS Béatrice
- M. TRACKOEN Ruddy
- M. DELANNOY Pierre -Yves
- M. DELEFOSSE Thierry
- M. DESBIENS Marcelin
- M. FERNANDEZ Jean-Pierre
- M.COIGNION Philippe
- M. DAMBRE Luc
- M. DEBRAY Michaël
- Mme DUPONT Sabine
- M. LARZUL Stéphane
- M. CHAVATTE Philippe

Conseillers Municipaux

Etaient absents, excusés et représentés :

- Mme DUQUESNE Christine procuration à Mme BACLET Marie-Hélène
- M. FAMECHON Thierry procuration à Mme BRINGUEZ Christine
- Mme D'ETTORE Sophie procuration à M. VANOOSTEN Pierre-Eugène
- Mme LEFEBVRE Charline procuration à M. FERNANDEZ Jean-Pierre

- Mme DEROLEZ Adeline

**DEMANDE D'OCTROI D'UN FONDS DE CONCOURS DE FONCTIONNEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE GONDECOURT**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi de fonds de concours d'un EPCI à des communes membres,

**Vu** l'article L5214-16-V du Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que dans le cadre de sa compétence Action sociale d'intérêt communautaire, la CCPC est compétente pour soutenir l'enseignement musical en dehors des périodes scolaires.

**Considérant** que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours conformément au plan de financement.

**ARTICLE 1 : SOLLICITE** l'octroi d'un fonds de concours de fonctionnement de 4 020€ à la CCPC pour l'école de musique municipale. Sachant que le plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Rémunération du personnel charges comprises	135 000 €	Commune de GONDECOURT	119724,98 €
Cotisation fédérale, départementale ou autre	87,45 €	CCPC	4020 €
SACEM	638, 88 €	Inscription des élèves	17 000 €
Assurance	339,90 €		
Achats (instruments, partitions, petits matériels...)	347,25 €		
Frais réception	45 €		

Loyer charges et entretien local	3 826,50		
<b>TOTAL</b>	<b>140 744,98</b>	<b>TOTAL</b>	<b>140 744,98 €</b>

**ARTICLE 2 : AUTORISE** son Maire à signer une convention de fonds de concours de fonctionnement pour l'école de musique municipale avec la CCPC, fixant les obligations de la commune et définissant le montant et les modalités de versement du fonds de concours.

**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

– votes favorables 26

Pour extrait conforme

Le Maire  
  
Régis BUE 59147



Envoyé en préfecture le 24/07/2019  
Reçu en préfecture le 24/07/2019  
Affiché le 01/07/2019  
ID : 059-200041960-20190624-CC. 2019\_084\_1-DE  
ID : 059-215902669-20190625-20190625\_\_10-DE